Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Père et mère sans-papier de un enfant né en france

Par Visiteur

Nous sommes immigrant en situation irrégulière (sans-papier) sur le territoire français, nous voulons savoir, comment faire pour régulariser notre situation,
Nous avons un enfant né en france l'âge de 4 mois, nous sommes en France à 3 ans.
Il est possible d'avoir un visa?
Lequel visa demander?
Où aller pour faire la demande?

Merci

Par Visiteur

Bonjour,

Est ce que que vous êtes, vous ou votre épouse,de nationalité française?
Si aucun de vous n'est français, vote enfant bien que né en France n'a pas la nationalité française.
DE quelle nationalité êtes vous?
Vous pouvez faire une demande de carte de séjour temporaire auprès de la préfecture ou sous-préfecture du lieu de votre résidence

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Nous 2 sommes brésiliens,
Moi et ma femme nous n'avons pas aucun visa (toujours sans visa)
Dans le cas de, la demande être rejetée , Nous pouvons être obligé de quitter le territoire france?

Merci Beaucoup

Par Visiteur

Bonsoir,

Effectivement votre demande est soumise à l'appréciation de l'administration. En cas de refus vous avez la possibilité de faire un recours et si votre demande est de nouveau rejetée vous pouvez être contraints de regagner votre pays d'origine.
Sachez que ce refus n'est pas nécessairement lié au fait que vous soyez entrés sur le territoire français en illégalité. Tout étranger qui fait une demande peut voir cette dernière être refusée.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Alors ce serait meilleur nous d'aller jusqu'à la préfecture et demander la carte de séjour temporaire? ou

Attendre plus quelque temps?

Merci Beaucoup.

Par Visiteur

Bonjour,

Qu'entendez vous par attendre davantage?
Effectivement vous avez tout intérêt à demander la régularisation de votre situation car être en France en situation irrégulière peut engendre des sanctions pénales.

Cordialement

Par mjee

Bonjour a tous,

voila je suis moi et ma femme en situation irrégulière en France depuis le 22 septembre 2011, nous attendant un bébé (naissance prévue pour le début octobre 2013,nous somme diplômé (moi même ingénieur en génie mécanique et ma femme ingénieur dans les technologies alimentaire), pour le moment nous enchainant les petits jobs (cours de soutien, vendeurs,travaux d électricité bâtiment etc ...), des amis nous ont conseillé de faire une demande a la CAF ,mais je ne sais pas si le bébé a le droit d'être pris en charge par la Caf, nous attendant vos réponse dans les plus brefs délais

Cordialement.